



Assemblée générale

Distr. générale
16 juin 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005**

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 15

Établissements humains

(Programme 11 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs	8
B. Direction exécutive et administration	9
C. Programme de travail	11
Sous-programme 1. Logement et développement durable des établissements humains ..	13
Sous-programme 2. Suivi du Programme pour les établissements humains	20
Sous-programme 3. Coopération régionale et technique	24
Sous-programme 4. Financement des établissements humains	28
D. Appui au programme	32

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/58/6/Rev.1)*.

*** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6 (A/57/6/Rev.1)*.



Chapitre 15

Établissements humains

(Programme 11 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 15.1 La gestion du programme relatif aux établissements humains est confiée au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Les principales attributions du Programme consistent à servir d'organe central chargé de la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains, comme en a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, ainsi que de la diffusion des résultats de la recherche et de la promotion des pratiques optimales dans le domaine des établissements humains. Dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement en général et de ses cibles 10 et 11 sur l'accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et l'amélioration sensible de la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis en particulier, ONU-Habitat, à la demande des États Membres, fournit des services consultatifs et exécute des projets et des programmes concernant les établissements humains centrés sur le renforcement des capacités nationales afin de parvenir aux objectifs d'un logement convenable pour tous et d'un développement durable; aide le Secrétaire général à améliorer la cohérence et la coordination des politiques dans les programmes relatifs aux établissements humains planifiés et exécutés par les organismes des Nations Unies; fournit un appui organique au Conseil d'administration et l'aide à examiner les programmes relatifs aux établissements humains et à évaluer leur efficacité; aide les États Membres à élaborer, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, un cadre coordonné pour la promotion et le suivi de la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains; encourage la coopération et les partenariats avec les pouvoirs locaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les principaux groupes de la société civile en vue de la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains aux niveaux mondial, régional, national et local.
- 15.2 Conformément au plan à moyen terme pour la période 2002-2005, le programme relatif aux établissements humains pour l'exercice biennal vise essentiellement à promouvoir : l'adoption et l'application par les États Membres de politiques de construction et de rénovation de logements et de régimes d'occupation résidentielle mieux adaptés et plus efficaces; l'amélioration des systèmes de gestion et d'administration locale pour que les établissements humains puissent mieux faire face à l'augmentation de la demande de services de base, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement; l'amélioration du suivi de la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains et le renforcement de la coopération internationale pour le logement et le développement durable des établissements humains.
- 15.3 La stratégie d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2004-2005 sera axée sur quatre sous-programmes correspondant aux principales recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin 1996, et du Programme pour les établissements humains, de la Déclaration du Millénaire, notamment de ses cibles consistant à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020, de la Déclaration sur les villes et les autres établissements humains en ce nouveau millénaire ainsi qu'aux recommandations et engagements pertinents du Sommet mondial pour le développement durable. Grâce à son action normative et à ses programmes de coopération technique, ONU-

Habitat aidera les pays en développement et les pays en transition à assurer un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains.

- 15.4 Les principales modifications apportées au projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005 sont les suivantes : harmonisation de la nouvelle structure du programme avec l'organigramme d'ONU-Habitat figurant dans la circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/2002/14; fusion des éléments des anciens sous-programmes 1 et 2 en un nouveau sous-programme 1; et adjonction de trois nouveaux sous-programmes. Les raisons de ces changements sont exposées dans le plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.
- 15.5 Les deux anciens sous-programmes sur le logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains ont été fusionnés pour mieux intégrer les politiques en matière de logement et d'établissements humains et montrer que le développement du logement et le développement durable des établissements humains forment un tout. Cette fusion permettra non seulement de rapprocher les deux campagnes mondiales sur la gouvernance urbaine et pour la sécurité d'occupation résidentielle de l'objectif du Millénaire pour le développement axé sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis mais aussi d'accorder une plus grande priorité à l'eau et l'assainissement dans le cadre de l'application de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement lié à l'accès de manière durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre. Le sous-programme 1 comportera à la fois des activités théoriques et pratiques, y compris le renforcement des capacités, aux niveaux mondial, régional et national.
- 15.6 La mise en place d'un sous-programme de suivi du Programme pour les établissements humains fait suite aux nombreux appels lancés par la Commission des établissements humains et l'Assemblée générale en faveur de l'élargissement des attributions générales d'ONU-Habitat en matière de suivi et d'établissement de rapports, pour qu'il puisse aider les pays à mieux appréhender la situation en milieu urbain et l'évolution des établissements humains. Ce sous-programme portera notamment sur la recherche, la diffusion d'informations et les activités orientées vers l'action, en particulier dans le domaine de l'économie et des finances urbaines, ainsi que sur la prise en compte des besoins des femmes. Des moyens efficaces et novateurs seront trouvés, dans le cadre du sous-programme, pour assurer la diffusion des connaissances et des pratiques optimales. Une large place sera faite à l'établissement du Rapport sur la situation des villes dans le monde (2004) et du Rapport mondial sur les établissements humains (2005) compte tenu d'indicateurs urbains et de pratiques optimales bien établis. Le sous-programme coordonnera également les préparatifs de la deuxième session du Forum urbain mondial qui doit se tenir en septembre 2004.
- 15.7 L'établissement d'un sous-programme sur la coopération régional et technique fait suite également à plusieurs appels lancés par la Commission des établissements humains et l'Assemblée générale à ONU-Habitat pour l'inviter à fournir des services consultatifs plus complets et à exécuter de plus vastes projets et programmes relatifs aux établissements humains à la demande des pays en développement et des pays en transition. Ce sous-programme comportera des activités normatives et opérationnelles aux niveaux régional, national et local.
- 15.8 Le nouveau sous-programme sur le financement des établissements humains fait notamment suite à la résolution 56/206, dont une section entière est consacrée à la question et dans laquelle l'Assemblée générale engage ONU-Habitat à renforcer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains afin d'en réaliser le principal objectif. Compte tenu de cet objectif et du consensus issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, un des objectifs primordiaux de ce sous-programme est de faciliter la mobilisation de ressources intérieures en vue d'améliorer les établissements humains. Dans la résolution 56/206, l'Assemblée générale demande également aux organisations et organes financiers du système des Nations Unies

et aux organismes extérieurs de participer et collaborer activement aux activités d'ONU-Habitat, en particulier en fournissant des capitaux d'amorçage et en finançant les projets et programmes, de même qu'en élaborant des méthodes novatrices de financement de ses projets et programmes. Le sous-programme 4 s'emploiera, avec le concours de ces partenaires, à identifier et encourager ces méthodes afin d'appuyer les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration de Millénaire et l'application de la Déclaration de Johannesburg et du Consensus de Monterrey dans le domaine des établissements humains.

- 15.9 Au titre de l'exécution de son programme de travail, ONU-Habitat collaborera avec les gouvernements et d'autres organismes des Nations Unies, dont le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, les commissions économiques régionales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale. En dehors du système des Nations Unies, ONU-Habitat collaborera avec des partenaires locaux et d'autres partenaires du Programme pour les établissements humains.
- 15.10 Dans sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Secrétaire général se soit engagé à accroître progressivement la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire, afin d'alléger le poids que représentent les dépenses d'administration pour les programmes de fond du PNUE et d'ONU-Habitat, et l'a prié de lui rendre compte, à sa cinquante-septième session, sur les mesures qu'il envisage de prendre au cours du prochain exercice biennal. Dans ses prévisions au titre de l'exercice biennal 2004-2005, ONU-Habitat a tenu compte des propositions distinctes présentées à l'Assemblée générale en vue d'accroître la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi conformément aux dispositions de la résolution 56/253.
- 15.11 Les principales réalisations escomptées et les principaux indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2004-2005 ainsi que les ressources nécessaires sont exposés en détail dans le programme de travail et sous la rubrique Direction exécutive et administration. Ces réalisations escomptées et ces indicateurs de succès sont réparties par grande rubrique au tableau 15.1.

Tableau 15.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
B. Direction exécutive et administration	9	10
C. Programme de travail		
1. Logement et développement durable des établissements humains	14	14
2. Suivi du Programme pour les établissements humains	10	10
3. Coopération régionale et technique	5	5
4. Financement des établissements humains	5	5
Total	43	44

- 15.12 Les ressources du budget ordinaire inscrites au présent chapitre s'élèvent à 13 819 800 dollars, montant qui inclut le financement de nouveaux postes, et représente une augmentation de 1 025 600 dollars, soit 8 %. Les changements proposés incorporés dans le tableau 15.3 ci-dessous sont les suivants :
- a) L'augmentation de 47 400 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration est imputable aux facteurs suivants : un accroissement net de 600 dollars au titre des postes pour : i) le reclassement du poste de secrétaire du Conseil d'administration de P-5 à D-1; ii) le transfert d'un poste P-4 du sous-programme 1 au Bureau de liaison de New York d'ONU-Habitat en échange du transfert d'un poste P-3 du Bureau de liaison de New York au Bureau du Directeur exécutif; iii) le redéploiement interne d'un poste P-5 du sous-programme 1; et iv) le transfert d'un poste P-4 et de deux postes P-2 au sous-programme 1; et des ressources supplémentaires d'un montant de 46 800 dollars au titre d'autres rubriques (autres dépenses de personnel, voyages de fonctionnaires, services contractuels, frais généraux de fonctionnement et mobilier et matériel), partiellement compensées par une baisse des dépenses au titre des fournitures et accessoires (3 100 dollars);
 - b) L'augmentation de 978 200 dollars au titre du programme de travail est imputable aux facteurs suivants : accroissement net de 840 200 dollars au titre des postes, découlant i) du sous-programme 1 : financement intégral de deux postes P-4 et d'un poste d'agent local nouvellement approuvés pour l'exercice biennal 2002-2003; création d'un nouveau poste P-4 de spécialiste des établissements humains chargé de l'eau et l'assainissement; reclassement du poste de chef du Groupe des politiques en matière de logement de P-4 à P-5; redéploiement interne d'un poste P-4 et de deux postes P-2 de la rubrique Direction exécutive et administration parallèlement au transfert d'un poste P-5 au Bureau du Directeur exécutif; et redéploiement externe d'un poste P-4 au Bureau de liaison d'ONU-Habitat à New York; ii) sous-programme 2 : financement intégral d'un poste P-5 et d'un poste P-4 approuvés au titre de l'exercice biennal 2002-2003; création d'un nouveau poste P-5 de spécialiste hors classe du suivi et de l'évaluation des établissements humains; et création d'un nouveau poste d'agent local; et des dépenses supplémentaires autres que les dépenses de personnel d'un montant de 138 000 dollars au titre de divers objets de dépense destinés à appuyer le programme.
- 15.13 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le programme devrait disposer de fonds extrabudgétaires d'un montant de 211 079 000 dollars, soit 93,4 % du montant total de ses ressources, pour compléter celles du budget ordinaire. Les fonds extrabudgétaires servent à financer des activités de coopération technique qui figurent au coeur du programme. Selon les dispositions en vigueur concernant l'approbation et la gestion des fonds extrabudgétaires par les organes intergouvernementaux, la Commission des établissements humains approuve des budgets biennaux définissant l'utilisation de ces ressources.
- 15.14 La question des publications a été examinée dans le cadre du programme de travail. Des publications en série et des publications isolées sont prévues comme indiqué ci-dessous dans le tableau 15.2, au titre des « produits » pour la rubrique Direction exécutive et administration et pour chaque sous-programme.

Tableau 15.2

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	17	19	10
Publications isolées	62	26	116
Total	79	45	126

15.15 La répartition, en pourcentage, des ressources prévues à ce chapitre au titre de l'exercice biennal 2004-2005 est indiquée au tableau 15.3 ci-dessous :

Tableau 15.3

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	0,2	–
B. Direction exécutive et administration	19,0	2,6
C. Programme de travail		
Sous-programme 1. Logement et développement durable des établissements humains	37,9	8,2
Sous-programme 2. Suivi du Programme pour les établissements humains	32,8	6,7
Sous-programme 3. Coopération régionale et technique	8,3	76,8
Sous-programme 4. Financement des établissements humains	1,8	3,1
Total partiel	80,8	94,8
D. Appui au programme	–	2,6
Total	100,0	100,0

Tableau 15.4

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>2000-2001 Dépenses effectives</i>	<i>2002-2003 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2004-2005 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	1 417,5	30,1	–	–	30,1	1,2	31,3
B. Direction exécutive et administration	2 877,1	2 571,6	47,4	1,8	2 619,0	213,3	2 832,3
C. Programme de travail	10 520,4	10 192,5	978,2	9,5	11 170,7	883,8	12 054,5
Total (1)	14 815,0	12 794,2	1 025,6	8,0	13 819,8	1 098,3	14 918,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives		2004-2005 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	1 850,0	1 850,0		2 290,0
	863,2	2 482,6	ii) Des activités extrabudgétaires	3 334,5
			b) Activités de fond	
			Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	17 410,0
	5 310,2	9 020,4	Programme des Nations Unies pour les établissements humains	21 737,7
	5 806,2	8 106,2		
			c) Projets opérationnels	
			Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	28 600,0
	13 899,3	19 000,0		
	312 562,0	245 000,0	PNUD et autres sources	157 270,8 ^a
Total (2^a)	340 290,9	285 459,2		211 079,0
Total [(1) + (2)]	355 105,9	298 253,4		225 997,1

^a La baisse des fonds extrabudgétaires entre 2002-2003 et 2004-2005 est imputable essentiellement aux activités en Iraq. Les dépenses prévues au titre du programme de coopération technique pour l'exercice biennal 2004-2005 ont été calculées prudemment, la poursuite du gros des activités de coopération technique d'ONU-Habitat restant difficile à prévoir.

Tableau 15.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002-2003	2004-2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002-2003	2004-2005
			2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	1	1	1	1
D-2	1	1	–	–	2	2	3	3
D-1	3	4	–	–	10	9	13	13
P-5	7	8	–	–	19	21	26	29
P-4/3	29	29	–	–	30	40	59	69
P-2/1	5	5	–	–	13	20	18	25
Total partiel	46	48	–	–	75	93	121	141
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
Total partiel	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres catégories								
Agents locaux	23	24	–	–	60	71	83	95
Total partiel	23	24	–	–	60	71	83	95

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Total général	71	74	–	–	135	164	206	238

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 30 100 dollars

- 15.16 Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a transformé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en une entité dénommée Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), à compter du 1er janvier 2002. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé que la Commission des établissements humains deviendra le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée générale. L'Assemblée a également décidé que le Comité des représentants permanents d'ONU-Habitat sera l'organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration, qui est l'organe intergouvernemental de décision d'ONU-Habitat, sont décrits dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1977, et au paragraphe 222 du Programme pour les établissements humains, qui a été adopté à la Conférence Habitat II.
- 15.17. Le Conseil d'administration, composé de 58 États Membres, rend compte de ses travaux à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social et tient ses sessions ordinaires tous les deux ans au Siège d'ONU-Habitat à Nairobi. Pendant ses sessions, le Conseil d'administration examine le programme de travail biennal d'ONU-Habitat et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, y compris les activités opérationnelles menées par ONU-Habitat. Les sessions rassemblent des représentants des États Membres ainsi que des observateurs. La Conférence Habitat II a recommandé que d'autres partenaires, y compris des représentants des autorités locales, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, qui sont des parties prenantes essentielles dans le développement des établissements humains, contribuent également à la définition et au suivi des programmes. Ainsi, le nombre d'observateurs participant aux réunions a augmenté depuis la seizième session de la Commission des établissements humains.
- 15.18 Pendant l'exercice biennal, le Conseil d'administration se réunira une fois, le Comité des représentants permanents se réunira 10 fois et ses deux groupes de travail se réuniront une fois par mois chacun, ce qui fait un total de 48 réunions.

Tableau 15.6

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	30,1	30,1	–	–

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Total	30,1	30,1	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 15.19 Le montant de 30 100 dollars doit couvrir le coût des services fonctionnels liés aux réunions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et les dépenses de représentation au cours de ses sessions biennales.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 619 000 dollars

- 15.20 Le programme intitulé Direction exécutive et administration est placé sous la responsabilité du Directeur exécutif, dont relève le Bureau de liaison à New York. Le Directeur exécutif assure la direction, la supervision et l'administration générales d'ONU-Habitat dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Au nombre des fonctions du Bureau de liaison à New York figurent la participation aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des réunions d'autres organes intergouvernementaux, la liaison avec les missions permanentes à New York et la fourniture d'informations à tous ceux qui prennent part à des activités liées aux établissements humains, y compris les organisations non gouvernementales.

Tableau 15.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Le principal objectif du programme Direction exécutive et administration est d'améliorer la cohérence et l'orientation de l'exécution du mandat et du programme de travail approuvé d'ONU-Habitat.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la cohérence des politiques de gestion des activités liées aux établissements humains menées par le système des Nations Unies.

a) Intégration de la contribution d'ONU-Habitat dans les documents directifs et les rapports à l'échelle du système.

b) Amélioration du site Web d'ONU-Habitat afin de faciliter l'accès des principales parties prenantes et du grand public aux informations sur les établissements humains.

b) Intérêt des partenaires attesté par le nombre de visites du site Web d'ONU-Habitat.

c) Amélioration du système des publications au niveau de la production et de la diffusion et débat continu sur les politiques internationales, notamment dans le cadre de la revue trimestrielle *Habitat Debate*.

c) i) Réaction positive attestée par le nombre de demandes et les ventes des publications;
ii) Nombre de lettres adressées à la revue *Habitat Debate*.

- | | |
|--|--|
| d) Renforcement du partenariat avec les autorités locales et leurs associations internationales ^a . | d) Activités plus nombreuses et visibilité accrue au sein du Comité consultatif d'autorités locales. |
| e) Suivi régulier de l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat pour 2004-2005 ^a . | e) Rapports périodiques sur l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat présentés au Comité des représentants permanents et au Conseil d'administration, ainsi qu'au Bureau des services de contrôle interne, s'il en fait la demande. |
| f) Amélioration des systèmes, mécanismes et méthodes permettant d'évaluer les politiques et activités d'ONU-Habitat ^a . | f) Au moins quatre évaluations approfondies par an; communication des résultats au Conseil d'administration; publication des rapports. |
| g) Visibilité accrue des questions relevant d'ONU-Habitat et du Programme pour les établissements humains dans la presse et les médias internationaux. | g) Publication et diffusion régulière d'articles et de reportages dans la presse et les médias internationaux. |
| h) Mise en place et tenue à jour d'une bibliothèque électronique comprenant des photographies numériques et un système d'archivage ^a . | h) Meilleure diffusion des connaissances et appui accru au personnel d'ONU-Habitat et aux spécialistes des établissements humains dans le monde entier. |
| i) Sensibilisation accrue, sur le plan international, aux questions de logement et d'urbanisation durable grâce à la coordination d'expositions et à la célébration, aux niveaux régional et mondial, de la Journée mondiale de l'habitat. | i) Degré de participation des médias, des gouvernements et de la société civile aux expositions et à la célébration de la Journée mondiale de l'habitat aux niveaux régional et mondial. |
-

^a La réalisation escomptée a un rang de priorité élevé.

Produits

15.21 Pendant l'exercice biennal, les produits suivants seront exécutés :

- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et organes d'experts :
- i) Services fonctionnels des réunions : vingtième session du Conseil d'administration (2005) (1); deuxième session du Forum urbain (2004) (1); réunions du Comité consultatif d'autorités locales (4); réunions du Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation (2004) (2);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports à la vingtième session du Conseil d'administration sur les activités du Comité consultatif d'autorités locales (2005) (1), sur le dialogue intergouvernemental consacré à la décentralisation, y compris des propositions de principes pour un cadre international (2004) (1) et sur la deuxième session du Forum urbain (2005) (1); deuxième session du Forum urbain sur les activités menées avec les autorités locales et leurs associations et sur le dialogue de haut niveau consacré à la décentralisation (2004) (1); rapport du Directeur exécutif sur les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) présenté à la vingtième session du Conseil d'administration (2005) (1);

- rappports aux 10 sessions du Comité des représentants permanents et de ses deux groupes de travail (en fonction des besoins);
- iii) Services fonctionnels fournis aux réunions annuelles du Comité directeur et du Groupe consultatif de l'Alliance des villes (coprésidé par ONU-Habitat) (2);
- b) Autres activités de fond :
- i) Publications en série : numéros trimestriels de *Habitat Debate* (8);
 - ii) Publications isolées : déclarations de politique générale annuelles sur diverses questions relatives aux établissements humains, à l'appui de l'exécution du Programme pour les établissements humains, de la Déclaration de Johannesburg et du Plan d'application des résultats du Sommet mondial, ainsi que des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire (30); documents de politique générale destinés à une diffusion interne et/ou externe sur la planification stratégique et la réponse d'ONU-Habitat aux nouveaux problèmes du développement international (6); rapports annuels d'ONU-Habitat (2); rapports d'évaluation de fond publiés et diffusés chaque année (4);
 - iii) Documentation technique : bibliothèque et système d'information intégrés électronique-physique sur les établissements humains (1); nouveau système de gestion des publications (1); amélioration du site Web (1).

Tableau 15.8

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	2 183,9	2 184,5	13	12
Autres rubriques	387,7	434,5	–	–
Total	2 571,6	2 619,0	13	12
Fonds extrabudgétaires	3 854,0	5 406,2	11	7

15.22 Le montant de 2 184 500 dollars au titre des postes fait apparaître une augmentation de 600 dollars qui est le résultat net : a) du reclassement du poste de secrétaire du Conseil d'administration de P-5 à D-1 pour mieux rendre compte des fonctions correspondant au poste; b) du redéploiement interne d'un poste P-4 du sous-programme 1 au Bureau de liaison à New York d'ONU-Habitat afin de renforcer ce bureau en échange du redéploiement d'un poste P-3 du Bureau de liaison à New York au Bureau du Directeur exécutif; c) du redéploiement interne d'un poste P-5 du sous-programme 1; et d) du redéploiement externe d'un poste P-4 et de deux postes P-2 au sous-programme 1. L'augmentation de 46 800 dollars au titre des autres rubriques permettrait de financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (8 200 dollars), un accroissement des capacités de représentation aux réunions intergouvernementales (27 200 dollars), la production de rapports à l'extérieur (6 600 dollars) et une variation nette pour le mobilier et le matériel ainsi que pour les fournitures et accessoires (4 800 dollars).

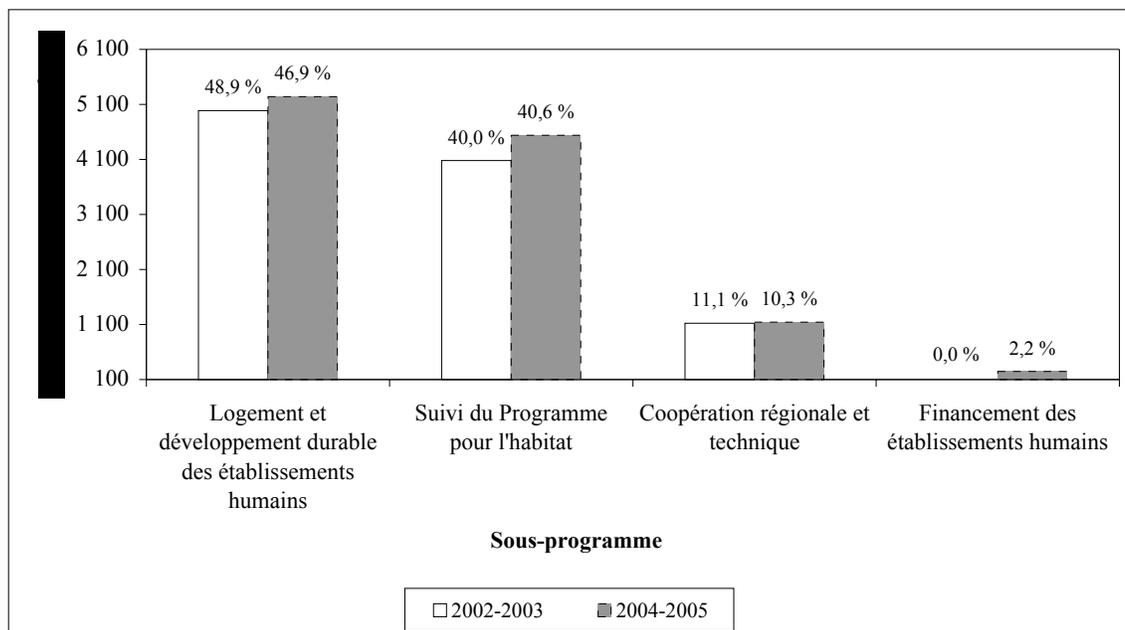
C. Programme de travail

Tableau 15.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
1. Logement et développement durable des établissements humains	4 987,9	5 240,3	28	29
2. Suivi du Programme pour les établissements humains	4 081,0	4 539,0	25	27
3. Coopération régionale et technique	1 123,6	1 144,7	5	5
4. Financement des établissements humains	–	246,7	–	1
Total	10 192,5	11 170,7	58	62
Fonds extrabudgétaires	270 895,8	200 164,8	67	115

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1

Logement et développement durable des établissements humains

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 240 300 dollars

- 15.23 La Division du logement et du développement durable des établissements humains sera chargée de l'exécution de ce sous-programme. Le programme de travail s'inspire du sous-programme 1 du programme 11 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

- 15.24 La stratégie du sous-programme mettra notamment l'accent sur le rôle des femmes en tant que participantes actives aux efforts destinés à améliorer les conditions de logement et la gestion urbaine. Un autre aspect nouveau du sous-programme est le module consacré au VIH/sida mettant l'accent sur l'octroi par la collectivité de logements destinés aux orphelins et aux enfants en détresse. Le sous-programme atteindra les objectifs visés et obtiendra les réalisations escomptées si les droits d'occupation, le logement, la gestion et les services urbains à l'échelon local sont améliorés. Les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable relatifs à l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement seront, en particulier, pris en compte en tant qu'élément déterminant des stratégies d'urbanisation durable, tout comme le sera le droit à un logement convenable qui servira de cadre à la suite donnée à la Conférence, au même titre que les domaines thématiques relatifs à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, à la santé, à l'agriculture et à la biodiversité. Les réalisations escomptées et leurs indicateurs de succès ont été élaborés en dehors du cadre du plan à moyen terme afin de tenir compte de ces éléments supplémentaires du sous-programme 1.

Tableau 15.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des performances

Objectif : Améliorer les conditions de logement des pauvres des zones urbaines dans le monde et assurer le développement durable des établissements humains.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Efficacité accrue des politiques et stratégies d'amélioration des logements afin de favoriser l'entretien et la remise en état des logements et une meilleure gestion du parc de logements existant^a.

a) Nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat pour élaborer ou modifier les politiques et stratégies en matière de logement et qui entreprennent des programmes et projets dans ce domaine.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 10 pays

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 20 pays

b) Réalisation progressive du droit au logement, tel qu'énoncé dans le Programme pour les établissements humains, l'accent étant mis sur les besoins des femmes et la sécurité d'occupation.

b) Nombre de pays aidés par ONU-Habitat pour appliquer les instruments internationaux existants en la matière, promouvoir la sécurité d'occupation et lutter contre les expulsions illégales et forcées et la discrimination dans le secteur du logement, dans le contexte de la campagne mondiale pour la sécurité d'occupation.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 10 pays

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 20 à 30 pays

c) Efficacité et équité accrues des politiques foncières, des pratiques de gestion de l'environnement urbain et des systèmes d'occupation, l'accent étant mis sur les droits et les capacités des pauvres des zones urbaines^a.

d) Meilleure gestion du service urbain de distribution de l'eau, grâce à une participation et à des partenariats élargis, l'accent étant mis sur un meilleur accès des pauvres à ce service, et amélioration du suivi de l'application des objectifs relatifs à l'eau énoncés dans la Déclaration du Millénaire^a.

e) Amélioration des systèmes de gestion urbaine et de planification de l'environnement grâce, notamment, à la décentralisation, à l'intégration sociale, à la participation sans exclusive, à l'action communautaire, aux partenariats, à la transparence, à la responsabilisation et à une prise en main efficace et rationnelle par les autorités locales et les organisations de la société civile^a.

f) Amélioration de la sécurité dans les villes au moyen de stratégies efficaces de lutte contre la criminalité, et renforcement des capacités des municipalités et des autres partenaires concernés pour qu'ils soient à même de combattre l'insécurité grâce à des mesures préventives.

c) Nombre de pays et de collectivités locales bénéficiant d'une aide d'ONU-Habitat qui adoptent et appliquent les politiques foncières, les pratiques de gestion de l'environnement urbain et les systèmes d'occupation préconisés.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 5 pays

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 10 pays

d) Nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat pour adopter et appliquer des stratégies visant à améliorer la gestion du service urbain de distribution de l'eau.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 7 pays

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 21 pays

e) Nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat pour adopter des politiques et des lois et appliquer des plans d'action pour promouvoir la bonne gestion urbaine, conformément à la Campagne mondiale pour la bonne gestion urbaine;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 23 pays

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 46 pays

f) Nombre de villes adoptant les instruments intégrés d'ONU-Habitat pour résoudre les problèmes de criminalité urbaine et de délinquance juvénile, et nombre de villes ayant mis en place des moyens de lutte systématique contre la criminalité;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 6 villes

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 16 villes

g) Priorité accrue chez les décideurs, établissement de partenariats locaux et mobilisation de ressources pour la mise en place de réseaux d'assainissement et de gestion des déchets, et suivi des objectifs définis lors du Sommet mondial pour le développement durable en matière d'assainissement^a.

h) Renforcement des institutions nationales de formation et de renforcement des capacités pour répondre aux nouveaux besoins en la matière s'agissant du développement durable des établissements humains.

i) Reconnaissance de la nécessité d'associer les pauvres des zones urbaines, en tant que partenaires de développement, aux initiatives visant à améliorer les logements insalubres, conformément à l'objectif de développement du Millénaire concernant les « Villes sans taudis ni bidonvilles »^a.

j) Meilleur accès des pauvres des zones urbaines à l'énergie et aux transports, l'accent étant mis sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et des transports publics et non motorisés, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

k) Meilleure planification écologique et accroissement des capacités de gestion des municipalités et de leurs partenaires, et application au niveau local des conventions et accords relatifs à l'environnement.

g) Nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat pour élaborer de nouvelles stratégies de mise en place de réseaux d'assainissement et de gestion des déchets.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 7 pays

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 14 pays

h) Nombre d'institutions de formation et de renforcement des capacités ayant recours aux manuels et aux méthodes d'ONU-Habitat en matière de logement et de développement des établissements humains.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 18 institutions de formation

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 40 institutions de formation

i) Nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat en vue d'adopter des politiques d'amélioration des logements insalubres et exécutant des projets à cet effet.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 11 pays

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 20 à 30 pays

j) Nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat en vue de promouvoir les énergies renouvelables ainsi que les transports publics et non motorisés.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 5 pays

k) Nombre de municipalités et de pays collaborant avec ONU-Habitat dans lesquels des acteurs locaux ont renforcé les mécanismes institutionnels de planification et de gestion grâce aux interventions d'ONU-Habitat.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 10 municipalités et pays

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 30 municipalités et pays

l) Renforcement des capacités et des connaissances nécessaires à des interventions efficaces en cas de catastrophe naturelle ou causée par l'homme grâce, notamment, à la promotion d'un développement durable et équitable à long terme et à la réduction de la vulnérabilité dans le cadre de programmes de relèvement d'urgence.

m) Capacité accrue des autorités locales et des autres partenaires de gérer la pandémie de VIH/sida à l'échelon local et au niveau des communautés, l'accent étant mis sur les initiatives prises au niveau des communautés en matière d'hébergement des orphelins.

n) Meilleures stratégies et programmes nationaux de renforcement des capacités dans les domaines clefs du développement et de la gestion des établissements humains.

l) Reconnaissance par la communauté internationale de la capacité d'ONU-Habitat à gérer les situations consécutives à une catastrophe et à mobiliser des ressources pour remettre en état les établissements humains.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 12 situations postcatastrophe

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : reconnaissance accrue de la capacité d'ONU-Habitat à faire face de façon efficace aux situations consécutives à une catastrophe et à aider les pays à réduire leur vulnérabilité. Cette reconnaissance peut être mesurée par les résultats positifs des évaluations relatives aux programmes et la production systématique d'outils techniques. Il n'est pas possible de fixer un objectif à l'avance, étant donné qu'on ne peut prévoir les catastrophes et leur incidence.

m) Nombre de municipalités et de partenaires du Programme pour les établissements humains recevant une aide d'ONU-Habitat en vue de mettre au point un mécanisme communautaire d'intervention face à la pandémie de VIH/sida, ainsi que d'élaborer, de façon participative, des plans de gestion locale et des initiatives communautaires d'hébergement des orphelins.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : à déterminer (ONU-Habitat a introduit le thème du VIH/sida dans son programme de travail de l'exercice biennal 2002-2003)

2004-2005 (objectif) : 25 villes, 100 initiatives communautaires d'hébergement d'orphelins

n) Nombre de pays bénéficiant des activités d'ONU-Habitat dans les domaines de la gestion urbaine et de l'assainissement des quartiers insalubres, ainsi que dans d'autres domaines prioritaires.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 20 pays

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 50 pays

^a La réalisation escomptée a un rang de priorité élevé.

Facteurs externes

- 15.25 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et obtenir les réalisations escomptées dans la mesure où : a) il existera une volonté politique d'appliquer des politiques visant à développer de façon durable le logement et les établissements humains; b) des fonds extrabudgétaires suffisants seront disponibles; c) les États Membres seront disposés à solliciter des services consultatifs et une assistance technique; d) les États Membres accueilleront favorablement les directives et les recommandations fournies, et fourniront en particulier les ressources financières, ainsi que les cadres juridiques, institutionnels et politiques nécessaires pour soutenir les mesures et les stratégies adoptées ou appuyées par ONU-Habitat.

Produits

- 15.26 Les produits suivants seront exécutés pendant l'exercice biennal :

- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts :
- i) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports au Conseil d'administration d'ONU-Habitat sur les infrastructures, la politique en matière de logement, la terre et le régime d'occupation, la gestion urbaine, la gestion environnementale, les risques et la sécurité (3); documentation destinée aux groupes de travail sur les objectifs du Millénaire dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis (1); documentation établie en vue de la deuxième session du Forum urbain mondial (1);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts : réunions consacrées aux thèmes suivants : nouvelles méthodes de prestation de services de base (1); création d'une équipe internationale chargée de promouvoir des solutions négociées face aux expulsions illégales (1); renforcement des capacités aux fins du développement et de la gestion durables des établissements humains (1); politiques et stratégies efficaces de facilitation en matière de logement, et réalisation progressive du droit au logement dans le cadre de la mise en oeuvre de la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et du Programme pour le droit au logement (1); systèmes d'occupation novateurs en faveur des pauvres des zones urbaines (1); planification et gestion de l'environnement urbain dans le cadre de l'urbanisation durable (1); conférence internationale sur la gestion de l'eau pour les villes (1); réunion internationale des partenaires d'ONU-Habitat consacrée à la question de l'hébergement des victimes du VIH/sida (1); réunions du Comité directeur international de la Campagne mondiale pour la bonne gestion urbaine (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : rapports annuels faisant état de cas d'expulsions illégales (1); bulletins d'information trimestriels *Water for African Cities* et *Water for Asian Cities* (1); rapport bisannuel intitulé *State of Water and Sanitation in the World's Cities* (1);
 - ii) Publications isolées : expériences de gestion des catastrophes par des méthodes et pratiques reconnues et éprouvées de remise en état et de reconstruction de logements et de réduction des vulnérabilités (1); directives pour la gestion des besoins en eau dans les villes (1); directives pour la promotion des partenariats entre collectivités locales en vue de la fourniture de services de base (1); ensemble intégré d'instruments et de ressources sur la lutte contre la criminalité touchant les zones urbaines et les groupes vulnérables, et réforme institutionnelle (programme Safer Cities) (1); manuel sur le renforcement de la sécurité dans les foyers pour les orphelins du sida, à l'échelon

communautaire (1); nouveaux instruments méthodologiques et fonctionnels élaborés et diffusés dans des domaines clefs du développement durable des établissements humains : gestion urbaine, finances municipales, élus locaux, développement économique local, amélioration des taudis et développement du logement (1); documents de politique et de stratégie sur la gestion urbaine et la réduction de la pauvreté urbaine (1); expériences de consultation des villes concernant la gestion en faveur des pauvres (1); publication conjointe avec la Banque mondiale sur l'incidence de l'occupation du logement sur le crédit, les femmes, les services, la citoyenneté urbaine (1); publication sur les expulsions : conséquence de la régularisation foncière accélérée pour les locataires dans les établissements humains informels (1); rapport sur les possibilités efficaces d'octroi de logements : rôle des coopératives de logement (1); rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation du droit au logement (1); systèmes économiques de gestion foncière cadastrale (1); étude des expériences dans l'application de stratégies de logement (1); instruments visant à améliorer la planification et la gestion de l'environnement urbain : fonctions intégrées d'appui à la planification et à la gestion de l'environnement et élaboration de programmes de formation en collaboration avec des institutions nationales et sous-régionales (programme Sustainable Cities) (1); instruments et indicateurs de suivi des conditions d'hébergement des victimes du VIH/sida au niveau des communautés et à l'échelon local (1); instruments permettant d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre compte en matière de gestion urbaine, notamment mécanismes de participation à l'établissement du budget, de gestion financière et de transparence en matière de gestion locale (1);

iii) Documents techniques : mise en place et tenue de bases de données sur les indicateurs urbains relatifs à l'eau et à l'assainissement (1); élaboration de cadres pour l'amélioration des taudis et le relogement volontaire (1); élaboration d'instruments permettant de dresser des cartes sociologiques et physiques, d'estimer la valeur, de régler les conflits, et systèmes locaux de financement de prêt (1); directives et documents de formation sur la réalisation du droit au logement, destinés aux organismes des Nations Unies, aux gouvernements, aux collectivités locales et aux organisations de la société civile (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : conseils fournis dans les domaines suivants : amélioration des politiques foncières et des systèmes de gestion de l'environnement urbain et adoption de dispositions relatives à l'occupation de logement, mettant l'accent sur des pratiques de gestion intégrée et sur les partenariats avec les collectivités locales et le secteur privé (1); accroissement des infrastructures dans les villes, l'accent étant mis sur la création de structures de gestion en faveur des pauvres et sur l'amélioration des liens avec les institutions (1); promotion d'une meilleure sécurité d'occupation et d'amélioration des taudis des villes, en mettant l'accent sur l'élaboration de moyens d'action, sur des dispositions institutionnelles et sur des améliorations concrètes dans des établissements choisis (1);

- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : ateliers de renforcement des capacités de gestion de l'environnement, en collaboration avec les institutions nationales (1); élaboration et application de plans de développement institutionnel par les institutions de formation et de renforcement des capacités (1); mise en oeuvre de nouveaux programmes de formation par les institutions de formation et de renforcement des capacités (1); ateliers sur la stratégie régionale de renforcement des capacités (1); ateliers régionaux de formation des formateurs (1);
- iii) Projets sur le terrain : programmes visant à démontrer des stratégies et des notions nouvelles en matière de mise en place d'infrastructures urbaines : gestion de l'eau pour les villes africaines, gestion de l'eau pour les villes asiatiques, gestion durable des déchets dans les pays africains (1); activités menées dans le cadre de la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation, notamment appui apporté à l'analyse des situations, à la recherche de consensus, à la planification d'activités, au lancement de projets de haut niveau et à l'application de plans d'action (1); campagnes nationales en faveur de la bonne gestion urbaine et plans d'action pour promouvoir celle-ci (1); projets pilotes sur le terrain de prestation de services de logements communautaires destinés aux orphelins et aux enfants en détresse (1); projets lancés pour faire face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme (1); projets visant à aider les collectivités locales à améliorer la gestion en faveur des pauvres (1); projets de villes plus sûres visant à renforcer la capacité des villes de faire reculer la criminalité et la violence urbaines (1); programmes d'amélioration des taudis, notamment celui mené conjointement par le Gouvernement du Kenya et ONU-Habitat, programme sous-régional «Villes sans taudis » pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (1).

Tableau 15.11

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	4 579,4	4 784,5	28	29
Autres rubriques	408,5	455,8	–	–
Total	4 987,9	5 240,3	28	29
Fonds extrabudgétaires	18 088,6	17 238,2	40	38

15.27 Les ressources prévues de 4 784 500 dollars au titre des postes font apparaître une augmentation de 205 100 dollars qui doit permettre : a) de financer deux postes P-4 et un poste d'agent local approuvés pendant l'exercice 2002-2003; b) de créer un poste P-4 de spécialiste des établissements humains, chargé de consolider les travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement; c) de reclasser le poste de Chef du Groupe des politiques de logement de la classe P-4 à la classe P-5; d) d'assurer le redéploiement interne d'un poste P-4 et de deux postes P-2 du Bureau du Directeur exécutif; e) le transfert d'un poste P-5 au Bureau du Directeur exécutif; f) le transfert d'un poste P-4 au sous-programme 4; et g) le transfert d'un poste P-4 au Bureau de liaison d'ONU-Habitat à New York. L'augmentation de 47 300 dollars au titre des autres rubriques résulte de la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires nécessaires pour financer le recrutement de consultants et

d'experts, l'entretien du matériel de bureautique, l'achat de fournitures et d'accessoires, et le remplacement du mobilier et du matériel de bureau.

Sous-programme 2 Suivi du Programme pour les établissements humains

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 539 000 dollars

- 15.28 L'une des principales responsabilités d'ONU-Habitat est d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains. Il s'agit de recueillir à l'échelle mondiale des informations et des données sur les progrès accomplis dans la réalisation des deux objectifs énoncés dans le Programme pour les établissements humains, d'évaluer l'efficacité des politiques et stratégies recommandées dans le Programme, de rendre compte à l'Assemblée générale des résultats des activités de suivi et d'évaluation et de diffuser à l'échelle mondiale les enseignements tirés ainsi que les nouvelles politiques et stratégies novatrices menées par la Division de la recherche et du suivi. Le programme de travail a été formulé en se fondant sur le sous-programme 2 du programme 11 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 15.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Assurer un suivi et une évaluation efficaces de la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration des connaissances et des gouvernements, des autorités locales et des partenaires du Programme pour les établissements humains et sur la situation et les tendances en matière d'établissements humains, et sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains, grâce à la mise en place de mécanismes d'observation des zones urbaines aux niveaux national et local^a.

a) Élargissement des fonctions des observatoires urbains locaux et nationaux et des autres mécanismes chargés de suivre l'évolution de la situation en milieu urbain aux niveaux du pays et des villes, qui collaborent avec ONU-Habitat pour produire des données quantitatives et qualitatives détaillées sur les villes, faisant apparaître les inégalités en milieu urbain, aux fins de l'élaboration de politiques urbaines.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : nombre
d'observatoires locaux
et nationaux : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 35 observatoires
urbains locaux

b) Capacité accrue d'un plus grand nombre de partenaires du Programme pour les établissements humains, s'agissant de suivre, de documenter et de vulgariser les enseignements tirés des pratiques optimales et des politiques et législations urbaines visant à favoriser les couches pauvres de la population et les femmes^a.

c) Consolidation des alliances avec les partenaires du Programme pour les établissements humains pour faire en sorte qu'ils participent plus activement à la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains et à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

d) Amélioration du système mondial d'établissement de rapports sur la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains, sur la situation des établissements humains et sur les tendances observées en général^a.

e) Amélioration sensible de la prise en compte d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les projets de développement des établissements humains, grâce à la prise en compte des enseignements tirés des activités de suivi ainsi que de l'application de la stratégie en faveur des femmes et du plan d'action pour la démarginalisation des femmes d'ONU-Habitat^a.

b) Nombre accru d'institutions de renforcement des capacités qui participent activement à la collecte, à l'analyse et à la mise en application des enseignements tirés des pratiques optimales.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 12 institutions de renforcement des capacités

2002-2003 (estimation) : nombre d'institutions de renforcement des capacités à déterminer

2004-2005 (objectif) : 24 institutions de renforcement des capacités

c) Nombre accru d'associations régionales et de réseaux thématiques créés ou consolidés.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 12 réseaux thématiques, 2 associations régionales

2002-2003 (estimation) : nombre de réseaux thématiques à déterminer

2004-2005 (objectif) : 34 réseaux thématiques, 14 associations régionales

d) Augmentation du nombre d'instituts de recherche de toutes les régions du monde participant au réseau mondial de recherche pour l'établissement des rapports phares d'ONU-Habitat.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 2 instituts de recherche

2002-2003 (estimation) : nombre d'instituts de recherche à déterminer

2004-2005 (objectif) : 10 instituts de recherche

e) Proportion accrue de programmes/projets d'ONU/Habitat prenant explicitement en compte une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 80 % des programmes/projets

2002-2003 (estimation) : pourcentage de programmes/projets à déterminer

2004-2005 (objectif) : 100 % des programmes/projets

f) Meilleur suivi de la participation des femmes aux programmes relatifs aux établissements humains et collecte de davantage de données attestant cette participation, et prise en compte des enseignements tirés du renforcement des réseaux de femmes.

g) Sensibilisation accrue des gouvernements, des autorités locales et des autres partenaires du Programme pour les établissements humains et utilisation des systèmes les plus récents de financement efficace et durable des logements afin de favoriser l'accès à des formes adéquates de financement et de crédit dans le domaine du logement, dans le cadre de l'application du Programme pour les établissements humains.

h) Meilleure appréhension, par les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour les établissements humains, des questions de développement économique urbain, de création d'emplois et de stratégies d'intégration sociale dans les zones urbaines.

i) Meilleure appréhension, par les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour les établissements humains, des questions relatives à l'aménagement équilibré du territoire et des stratégies propres à renforcer l'interaction entre les zones urbaines et les zones rurales, dans le cadre des politiques de développement et de gestion des établissements humains, et sensibilisation accrue de ces partenaires auxdites questions et stratégies.

j) Meilleure appréhension, par les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour les établissements humains, des questions de financement et d'administration locale du développement urbain, dans le cadre de l'application du Programme pour les établissements humains.

f) Proportion accrue de femmes participant aux programmes relatifs aux établissements humains appuyés par ONU-Habitat ou en bénéficiant.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : pourcentage de femmes à déterminer

2004-2005 (objectif) : 45 % des femmes

g) Plus grand nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat pour adopter des stratégies plus efficaces de financement du logement.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 5 pays

2002-2003 (estimation) : nombre de pays à déterminer

2004-2005 (objectif) : 12 pays

h) Plus grand nombre de pays demandant à ONU-Habitat des renseignements et des conseils sur les politiques en matière de développement économique des zones urbaines.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 4 pays

2002-2003 (estimation) : nombre de pays à déterminer

2004-2005 (objectif) : 12 pays

i) Nombre de demandes émanant de responsables de l'élaboration des politiques concernant les directives d'ONU-Habitat en matière de politiques et de stratégies favorisant l'interaction entre zones urbaines et zones rurales, et suivi des rapports.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : nombre de demandes à déterminer

2004-2005 (objectif) : au moins 30 demandes

j) Nombre accru de pays et/ou d'autorités locales demandant des conseils à ONU-Habitat sur l'amélioration de la gestion financière des établissements humains au niveau local, et mettant ces conseils en application.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 5 autorités locales

2002-2003 (estimation) : nombre de pays et/ou d'autorités locales à déterminer

2004-2005 (objectif) : 8 pays et/ou autorités locales

^a La réalisation escomptée a un rang de priorité élevé.

Facteurs externes

15.29 Le sous-programme devrait permettre de parvenir aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées dans la mesure où : a) des fonds extrabudgétaires suffisants dégagés pour procéder à des évaluations de la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains au niveau national; b) les États Membres seront disposés à appuyer la création de mécanismes de suivi du Programme pour les établissements humains aux niveaux national et local; c) les États Membres seront disposés à faire appel à des services consultatifs techniques, à donner suite aux conseils techniques qui leur sont dispensés et à soutenir les politiques et stratégies de suivi du Programme pour les établissements humains qui sont mises en oeuvre grâce aux programmes et projets d'ONU-Habitat.

Produits

15.30 Au cours de l'exercice biennal, les produits seront les suivants :

- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Service fonctionnel des réunions : deuxième session du Forum urbain mondial (2004) (1);
 - ii) Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : documentation à l'intention des organes délibérants : déclaration sur les normes relatives à la bonne gouvernance urbaine (révisées) (1); documentation pour la session du Forum urbain (1);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur des questions ayant trait au développement économique dans les villes, à la mise en place d'un système de crédit et de financement du logement, aux finances municipales et à la planification et à la gestion du développement urbain et régional (2); deux réunions de groupes d'experts organisées aux fins de la conduite d'évaluations conjointes d'exemples de pratiques optimales, de politiques urbaines judicieuses et de législations d'appui à ces politiques (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Rapport mondial sur les établissements humains* (2005) (1); monographies ou compilations des enseignements tirés des pratiques optimales, des politiques urbaines judicieuses et des législations d'appui à ces politiques (2005) (1); *Rapport de 2004 sur la situation des villes dans le monde* (1);
 - ii) Publications isolées : stratégie régionale de développement visant à favoriser l'établissement de liens synergiques entre les villes et les campagnes pour promouvoir le développement des établissements humains (1); campagnes en faveur des droits fonciers des femmes et de leur droit de participer à la conduite des affaires publiques (1); évaluation du rôle joué par le secteur informel de l'économie pour assurer le maintien des revenus dans les villes et l'intégration sociale (1); recensement des associations créées en vue d'assurer un suivi du Programme pour les établissements humains (1); évaluation des mécanismes de financement mis en place au niveau des municipalités pour assurer la prestation des services nécessaires à la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains et leur tarification (1); évaluation des politiques et stratégies visant à favoriser le développement économique dans les villes (1); documents récapitulatifs portant sur certains domaines ayant trait à l'intégration des femmes dans les activités de développement des établissements humains (4); directives

- relatives à la création et la consolidation des mécanismes de financement du logement (1); publication d'une monographie des enseignements tirés de la mise en place de mécanismes de financement du logement (1); documents directifs consacrés à des questions plurisectorielles; stratégies visant à promouvoir la collaboration avec les organisations de la société civile (2);
- iii) Documents techniques : base de données aisément accessible, contenant des informations sur les organisations de la société civile qui mènent des activités de sensibilisation et de diffusion de l'information (1); base de données sur les pratiques optimales étoffée par des exemples de politiques urbaines judicieuses favorables aux couches pauvres de la population, aux femmes et à l'environnement, et adoption de nouvelles législations d'appui à ces politiques (2005) (1); troisième version de la base de données sur des indicateurs urbains mondiaux (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : création ou consolidation des mécanismes nationaux de financement du logement en vue d'assurer leur pérennité et d'étendre les facilités d'accès (1); diffusion et utilisation du *Gender Mainstreaming Handbook* (Guide pour l'intégration des femmes dans la vie publique) (1); financement et tarification rationnels des services municipaux (1);
- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : conférence internationale sur l'échange des enseignements tirés des pratiques optimales, des politiques urbaines judicieuses et des législations d'appui à ces politiques (2004) (1); atelier international sur les mécanismes mondiaux d'élaboration du *Rapport mondial de 2004 sur les établissements humains* (1); séminaires et ateliers de formation sur l'intégration des femmes à l'intention des fonctionnaires et des cadres (6).

Tableau 15.13

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	3 716,5	4 120,1	25	27
Autres rubriques	364,5	418,9	–	–
Total	4 081,0	4 539,0	25	27
Fonds extrabudgétaires	7 807,2	14 132,9	26	31

- 15.31 Le montant de 4 120 100 dollars, qui est prévu pour financer le coût des postes, fait apparaître une augmentation de 403 600 dollars résultant des facteurs suivants : i) financement intégral d'un poste P-5 et d'un poste P-4 récemment approuvés pour l'exercice biennal de 2002-2003; ii) création d'un nouveau poste P-5, pour un administrateur des établissements humains qui sera chargé de consolider les activités dans le domaine du suivi et de l'évaluation; iii) création d'un nouveau poste d'agent local, dont le titulaire participera aux tâches de bureau. L'augmentation de 54 400 dollars au titre des autres rubriques est imputable aux besoins de ressources supplémentaires qui sont nécessaires pour financer l'affectation de consultants, les frais de voyage du personnel, l'entretien du matériel de bureautique, les fournitures et accessoires et le remplacement du mobilier et du matériel de bureau.

Sous-programme 3 Coopération régionale et technique

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 144 700 dollars

- 15.32 La fourniture d'une assistance technique aux pays qui en font la demande est un élément essentiel du sous-programme. Le sous-programme est géré par la Division de la coopération régionale et technique. Depuis l'adoption du Programme pour les établissements humains, les activités opérationnelles ont visé à aider les pays à mettre en oeuvre des plans d'action nationaux en vue d'atteindre les principaux objectifs que sont un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains dans un monde urbanisé. Le programme de travail se fonde sur le sous-programme 3 du programme 11 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 15.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Renforcer les capacités organisationnelles et techniques au niveau national tout d'abord, ainsi qu'au niveau local, en vue de l'élaboration et de l'application de politiques, stratégies et programmes conformes aux principes et engagements énoncés dans le Programme pour les établissements humains et s'inscrivant dans le cadre juridique de chacun des pays.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités nationales et locales pour faire en sorte que les problèmes rencontrés par les citoyens vivant dans la pauvreté soient systématiquement pris en compte et pour réduire de manière sensible l'insuffisance de logements et d'infrastructures.

a) Nombre de pays qui collaborent avec ONU-Habitat en vue de renforcer leurs organismes locaux et nationaux.

Mesures des résultats :

2000-2001 : ONU-Habitat apporte une assistance à 24 pays en matière de politique générale et de programme
2002-2003 (estimation) : nombre de pays (à déterminer)
2004-2005 (objectif) : au moins 40 pays reçoivent un appui institutionnel en vue de mettre en oeuvre des politiques urbaines visant à favoriser les couches pauvres de la population

- b) Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des autorités nationales et locales dans les domaines de la prévention des catastrophes, de la réduction de la vulnérabilité et de l'organisation d'interventions en cas de catastrophe.
- b) Nombre de pays qui collaborent avec ONU-Habitat pour élaborer des stratégies de planification, de gestion et de reconstruction des logements, visant à réduire la vulnérabilité.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 12 pays
2002-2003 (estimation) : nombre de pays (à déterminer)
2004-2005 (objectif) : 20 pays
- c) Meilleure connaissance et application plus systématique des objectifs et principes énoncés dans le Programme pour les établissements humains, et sensibilisation accrue aux campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine.
- c) Réseaux régionaux de partenaires et d'associations nationales, qui ont été mobilisés pour promouvoir les objectifs des campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : associations régionales et sous-régionales appuyant le processus de consolidation; associations nationales en activité dans au moins 25 pays
2002-2003 (estimation) : à déterminer
2004-2005 (objectif) : réseaux et associations en activité dans toutes les régions et sous-régions; associations nationales exerçant dans 50 à 70 pays
- d) Prise de conscience accrue et plus étendue à l'échelle mondiale à l'issue d'analyses régionales et nationales des politiques et pratiques optimales de gestion du logement ainsi que des nouvelles tendances en ce qui concerne l'aménagement urbain et l'état des villes dans chaque région, qui constituent des outils permettant d'élaborer et de planifier des politiques de manière plus avisée et plus systématique.
- d) Nombre d'organisations régionales qui participent à la création de bases de données sur les pratiques optimales et à l'établissement des rapports phares d'ONU-Habitat.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : non disponible
2002-2003 (estimation) : nombre d'organisations régionales (à déterminer)
2004-2005 (objectif) : cinq organisations régionales
- e) Efficacité accrue d'ONU-Habitat pour ce qui est de répondre aux demandes d'assistance technique et de conseils émanant des pays afin de les aider à mettre en oeuvre leurs politiques en matière d'établissements humains.
- e) Nombre de pays bénéficiant de la coopération technique offerte par ONU-Habitat.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 30 pays
2002-2003 (estimation) : nombre de pays (à déterminer)
2004-2005 (objectif) : 50 pays
-

Facteurs externes

- 15.33 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés et les réalisations escomptées dans la mesure où : a) il existe à l'échelle nationale une volonté politique de procéder à un aménagement des politiques ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme de vaste portée destiné à venir en aide aux citoyens vivant dans la pauvreté, d'améliorer l'exercice des droits en matière de logement et d'occupation et d'adopter des outils plus perfectionnés de gouvernance et de gestion des villes; b) des fonds extrabudgétaires sont disponibles, en particulier pour financer des projets sur le terrain.

Produits

- 15.34 Au cours de l'exercice biennal, les produits seront les suivants :
- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Service fonctionnel des réunions : deuxième session du Forum urbain mondial (2004);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts : réunion de groupes d'experts sur la gouvernance urbaine, l'assainissement des quartiers insalubres, la régularisation foncière, le droit d'occupation et les observatoires urbains (1); réunions régionales, réseaux de partenaires et associations s'occupant de l'organisation des campagnes mondiales et de questions sectorielles connexes (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : publication en 2004 du rapport biennal intitulé « *Operational Activities Report* » (Rapport sur les activités opérationnelles) en anglais, arabe et espagnol (1); apport d'informations émanant des régions aux fins de l'établissement des rapports phares (1); rapport régional intitulé *Review of best practices and policies* (Examen des pratiques optimales et des orientations) (1);
 - ii) Publications isolées : examen des stratégies d'assainissement des quartiers insalubres (1); indicateurs de la gestion des villes et des municipalités (1); administration des villes et des métropoles (1); réduction de la vulnérabilité (1);
 - iii) Documents techniques : services d'information, éléments d'information et bases de données sur certains indicateurs accessibles sur les pages Web correspondant à chacune des régions (1);
 - c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : création d'observatoires urbains nationaux et locaux (1); formulation de stratégies d'aménagement urbain (1); perfectionnement des stratégies de réduction de la vulnérabilité (1); suivi de la situation et des faits nouveaux dans certains secteurs (1); promotion des campagnes mondiales (1); appui à l'examen et à la formulation de politiques (1);
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : cours de formation et activités de mise en place d'infrastructures menées dans le cadre des projets de coopération technique (1);

- iii) Projets sur le terrain : systèmes d'information sur le cadastre et les terres (1); stratégies d'aménagement urbain (1); initiatives locales visant à fournir des logements aux orphelins du VIH/sida (1); décentralisation et implantation de municipalités (1); prévention des catastrophes et réduction de la vulnérabilité (1); planification et gestion de l'environnement (1); renforcement des capacités et formation aux niveaux national et local (1); relèvement et reconstruction à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme (1); villes plus sûres (1); amélioration des taudis et construction d'infrastructures et de logements (1); gouvernance et gestion urbaines (1); systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement (1).

Tableau 15.15

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 050,9	1 050,9	5	5
Autres rubriques	72,7	93,8	–	–
Total	1 123,6	1 144,7	5	5
Fonds extrabudgétaires	245 000,0	162 165,9	1	33

- 15.35 L'augmentation de 21 100 dollars au titre des autres rubriques est due à l'augmentation des dépenses prévues pour couvrir les frais de voyage du personnel, l'entretien du matériel de bureau et le remplacement du mobilier et du matériel.

Sous-programme 4

Financement des établissements humains

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 246 700 dollars

- 15.36 La Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains a été créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3327 (XXIX) du 16 décembre 1974 comme une structure internationale ayant pour but de contribuer à renforcer les programmes nationaux sur les établissements humains, particulièrement dans les pays en développement. Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a engagé le Directeur exécutif d'ONU-Habitat à renforcer la Fondation en vue d'en réaliser le principal objectif, énoncé dans sa résolution 3327 (XXIX), qui est d'appuyer la mise en oeuvre du Programme pour les établissements humains, notamment en appuyant les programmes de construction de logements et d'infrastructures apparentés et en soutenant les institutions et mécanismes de financement du logement, en particulier dans les pays en développement. Toujours dans la résolution 56/206, l'Assemblée générale a encouragé le Directeur exécutif à poursuivre ses appels à contributions et collectes de fonds pour accroître substantiellement les ressources de la Fondation.

- 15.37 La Fondation est gérée par le Directeur exécutif adjoint en sa qualité d'Administrateur adjoint, assisté par un directeur des services techniques et financiers. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 4 du programme 11 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 15.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Accroître les ressources financières internationales et intérieures fournies en appui aux programmes de construction de logements et d'infrastructures apparentées et de soutien aux institutions et mécanismes de financement du logement, en particulier dans les pays en développement.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains en tant qu'institution efficace de mobilisation de ressources financières pour le développement des établissements humains en général et pour la réalisation de l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire concernant l'amélioration des taudis.

a) Montant des fonds mobilisés, directement ou indirectement, par ONU-Habitat à des fins d'investissement dans le développement d'établissements humains en faveur des pauvres.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) :

- i) Expérimentation sur le terrain de 10 à 15 programmes de crédit en faveur des pauvres;
- ii) Mise au point de 2 à 5 programmes à long terme visant à mobiliser des ressources pour accroître les crédits à faible taux d'intérêt disponibles pour l'amélioration des logements insalubres et d'autres projets d'amélioration des établissements humains.

b) Renforcement des politiques et mécanismes nationaux de financement du logement et des infrastructures dans un certains nombre de pays en développement et de pays en transition.

b) Nombre de pays où ONU-Habitat a contribué à un renforcement visible des politiques et mécanismes nationaux de financement du logement et des infrastructures apparentées;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : nombre de pays à déterminer

2004-2005 (objectif) : 10 pays

c) Création et mise en oeuvre de nouveaux partenariats et alliances stratégiques entre ONU-Habitat, les institutions internationales et régionales, le secteur privé et les associations à but non lucratif pour accroître les ressources financières internationales allouées à l'appui d'un logement convenable pour tous et du développement durable des établissements humains.

d) Augmentation des ressources extrabudgétaires mobilisées par la Fondation pour les programmes de base d'ONU-Habitat.

e) Augmentation des apports de capitaux nationaux transitant par les structures financières nationales en faveur du logement et d'infrastructures apparentées, en vue de réduire la pauvreté dans un certain nombre de pays en développement et de pays en transition.

c) Nombre de partenariats et d'alliances stratégiques conclus et renforcés avec les secteurs public et privé, et augmentation des fonds collectés par la Fondation grâce à ces partenariats et alliances.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 partenariat ou alliance

2002-2003 (estimation) : nombre de partenariats et d'alliances à déterminer
2004-2005 (objectif) : 8 partenariats et alliances

d) Montant accru des ressources d'ONU-Habitat non affectées à des fins spéciales.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 15 millions de dollars par an

2002-2003 (estimation) : montant des fonds non affectés à déterminer
2004-2005 (objectif) : 25 millions de dollars par an

e) Nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat en vue d'accroître le volume des investissements, tant publics que privés, consacrés aux logements en faveur des pauvres et aux infrastructures apparentées.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 14 pays

2002-2003 (estimation) : nombre de pays à déterminer
2004-2005 (objectif) : 25 pays

Facteurs externes

- 15.38 Le sous-programme devrait parvenir aux objectifs et aux réalisations escomptées à condition :
- a) qu'il y ait une volonté politique nationale d'entreprendre des réformes et des programmes à grande échelle en faveur des pauvres des zones urbaines, d'améliorer le droit au logement et les droits d'occupation de la population et d'adopter de meilleurs instruments de gouvernance et de gestion urbaines; et b) que les ressources extrabudgétaires nécessaires, notamment pour les projets sur le terrain, soient disponibles.

Produits

- 15.39 Au cours de l'exercice biennal, les produits seront les suivants :

- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Service fonctionnel des réunions : Conseil d'administration d'ONU-Habitat (1), deuxième session du Forum urbain mondial (1);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : divers rapports au Conseil d'administration et à ses organes subsidiaires (selon les besoins); rapport et propositions

sur le renforcement du cadre institutionnel de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (1);

- iii) Groupes spéciaux d'experts : réunions régionales pour le développement participatif d'instruments relatifs aux pratiques optimales et aux interventions visant à atténuer la pauvreté en renforçant le secteur national de financement du logement et des infrastructures apparentées (5); réunion du groupe d'experts sur la stratégie d'appel de fonds de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (1); réunion de groupe d'experts sur le cadre institutionnel et les options possibles pour la Fondation (1); réunions sur le rôle des organisations internationales et du secteur privé dans l'utilisation de ressources internationales pour attirer des ressources nationales en faveur du logement et des infrastructures apparentées (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : rapport sur la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et ses activités (2);
 - ii) Publications isolées : compilation des règles, procédures, acte constitutif et structures de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (1); stratégie de collecte de fonds et plan de mise en oeuvre de la Fondation (1); rapport sur l'enquête effectuée auprès des États Membres et des autres parties prenantes concernant l'efficacité de la Fondation (1); rapport sur les liens entre les mécanismes formels et informels de financement du logement dans certains pays (1); rapport sur les flux de capitaux nationaux en faveur du logement et des infrastructures apparentées dans certains pays en développement (1); rapport sur l'état du secteur national de financement du logement et des infrastructures apparentées dans certains pays en développement (1);
 - iii) Documentation technique : base de données sur le financement du logement et des infrastructures apparentées destinés aux pauvres des zones urbaines afin de faciliter le suivi des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et la diffusion par Internet d'informations relatives aux activités de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (1);
 - iv) Réunions et activités interorganisations : mémorandums d'accord et autres cadres de coopération conclus avec d'autres organismes des Nations Unies (2);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs fournis aux États Membres intéressés concernant le renforcement des capacités des sources intérieures (1); projets pilotes et démonstrations visant à examiner diverses options, par exemple les fonds de garantie pour les prêts et subventions, le capital social, le financement-relais et les fonds d'encouragement (1);
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : séminaires et ateliers sur les enseignements tirés, les partenariats et les pratiques optimales pour débloquer des sources intérieures de financement et mobiliser les ressources internationales et du secteur privé en faveur du logement et du développement durable des établissements humains (1);
 - iii) Projets sur le terrain : contributions de fond et apport de capital d'amorçage et d'autres financements à des projets locaux, nationaux, régionaux et interrégionaux à l'appui d'un logement convenable pour tous et du développement durable des établissements humains (1).

Tableau 15.17

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	231,5	–	1
Autres rubriques	–	15,2	–	–
Total	–	246,7	–	1
Fonds extrabudgétaires	–	6 627,8	–	13

- 15.40 Le montant de 246 700 dollars devrait permettre de financer : a) un poste P-4, pour un spécialiste des établissements humains, dans le domaine de l'amélioration des taudis, redéployé du sous-programme 1; et b) d'autres dépenses d'un montant de 15 200 dollars, correspondant aux frais de voyage du personnel, aux communications et à l'entretien du matériel bureautique, aux fournitures et accessoires, ainsi qu'à l'achat de matériel bureautique.

D. Appui au programme

- 15.41 La mise en oeuvre du programme de travail sera appuyée par plusieurs services, notamment la planification des ressources humaines, la gestion financière, ainsi que la planification et la coordination des programmes. Les services d'appui au programme sont assurés par la Division de l'appui au programme, des administrateurs chargés de la gestion des programmes dans les bureaux régionaux d'ONU-Habitat et la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Tableau 15.18

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Fonds extrabudgétaires	10 709,4	5 508,0	57	42

- 15.42 Les activités au titre de l'appui au programme seront entièrement financées par des ressources extrabudgétaires.

Tableau 15.19

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations pertinentes des organes de contrôle interne et externe et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

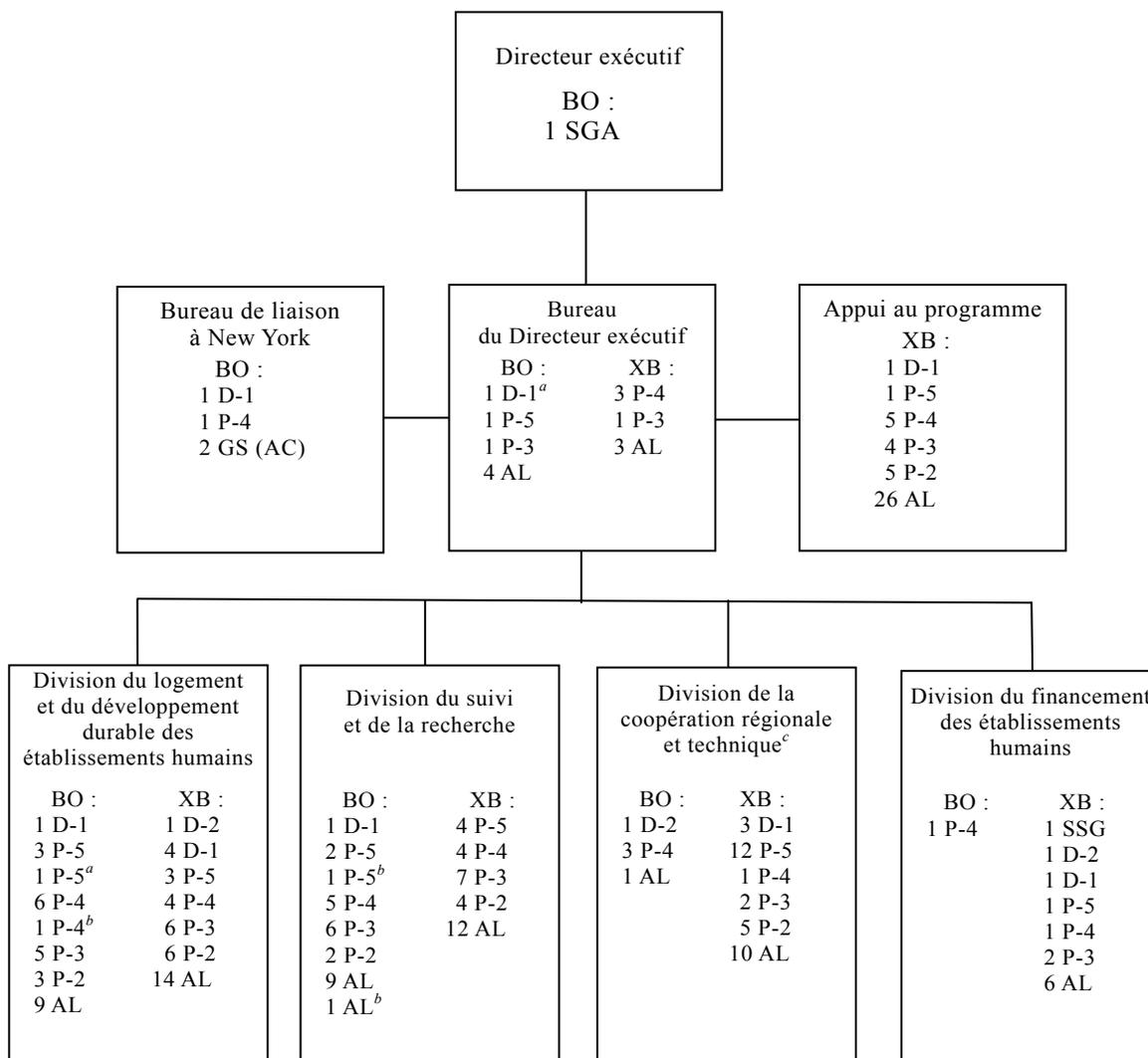
Assemblée générale
(résolution 56/253)

L'Assemblée générale a noté que la mise en oeuvre des activités menées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) continue d'être fortement tributaire de l'existence de ressources extrabudgétaires et prie le Secrétaire général de faire tout son possible pour parvenir à ce que le financement des activités du Centre soit stable et prévisible (par. 100).

Le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (A/56/618) a été suivi par la résolution 56/206 de l'Assemblée générale par laquelle le Centre a été transformé en Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Ce nouveau statut élargi et les activités menées actuellement par le Secrétariat pour renforcer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains devraient contribuer à assurer à ONU-Habitat un financement plus stable et prévisible.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2004-2005



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; GS = agent des services généraux; AC = autres classes; AL = agent local; BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires.

^a Reclassements.

^b Nouveaux postes.

^c Y compris la dotation en effectifs pour le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Japon) : 1 P-4 (BO), 1 D-1, 3 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 (XB); le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Brésil) : 1 P-4 (BO), 1 D-1, 2 P-5, 1 P-3, 2 P-2 (XB); et le Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes (Nairobi) : 1 P-4 (BO), 1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-2 (XB).